AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1) Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement du Sud-Ouest sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 9 avril 2024, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, le projet de résolution dont la description suit :

a) Résolution autorisant des enseignes face à des ouvertures du rez-de-chaussée du basilaire pour le bâtiment situé au 1275, avenue des Canadiens-de-Montréal - pp 476 (dossier 1245289003).

Ce projet particulier vise la zone ci-après illustrée :

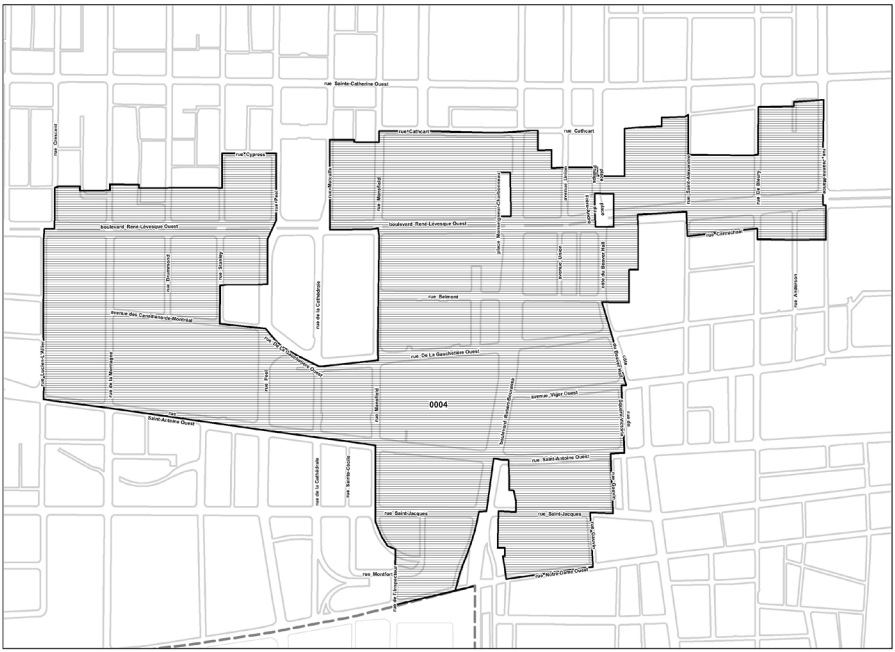

Localisation	Dossier : 1245289003	Date : 10 avril 2024
Zone(s) visée(s)	Limite arrondissement de Ville-Marie	Ville-Marie Montréal

2) Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une **assemblée publique de consultation le 24 avril 2024, à compter de 17 h 30, au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**, Montréal.

3) Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

La documentation afférente à ce projet peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : https://montreal.ca/articles/assemblees-publiques-dans-ville-marie-5538.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier concerné, indiqué précédemment.

4) Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

5) Le présent avis, ainsi que la résolution et le sommaire décisionnel qui se rapportent à ce projet, sont également disponibles sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : https://montreal.ca/ville-marie, en cliquant sur « Avis publics », et ils peuvent être consultés entre 8 h 30 et 16 h 30 (mais à partir de 10 h 30 le mercredi), aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.

Fait à Montréal, le 13 avril 2024

La secrétaire d'arrondissement
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : https://montreal.ca/ville-marie